**MAIRIE de BAX**
**31310 BAX**

**Délibération n° 2017-11**

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- représentés 0
- Excusé 0

Date de la convocation : 10/06/2017

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 15/06/2017***

REÇU
21 JUIN 2017
A LA SOUS-PREFECTURE DE MURET

## OBJET : Vente parcelle communale n° B-597.

L'an deux mille dix sept et le 15 juin à 21 H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**PRÉSENTS :** BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, MARTY Lætitia, ROSELLO José.

Monsieur LE LURON Renaud a été élu secrétaire.

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 2015-08 du 4/09/2015 les parcelles communales n° B-596 et B-597 , toutes deux constructibles en zone U de la carte communale sont proposées à la vente pour un prix fixé à 35 000 euros chacune.

Il indique qu'il a reçu un courrier de la part de M. VANNIER Raphaël et Mme MORACCHINI Cléo, habitant le village, par lequel ils se portent acquéreurs de la parcelle n° B- 597 d'une superficie de 2571 m² pour le prix de 35 000 euros.

Leur projet serait dans un premier temps l'édification d'un garage dédie à l'activité de mécanique automobile ( profession actuellement exercée par M. VANNIER dans le cadre de sa micro-entreprise) et dans un second temps la construction d'une maison individuelle d'habitation pour leur famille.

Monsieur le maire indique qu'il na pas reçu d'autre demande d'acquisition pour cette parcelle et que le statut de la zone U dans laquelle elle est incluse autorise l'activité artisanale du moment qu'elle puisse s'exercer sans nuisance pour le voisinage, d'ordre sonore , visuelle ou de toute autre nature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a l'unanimité ,

- Considérant l'intérêt public de permettre l'installation d'une famille au village ;
- Considérant l'intérêt public de favoriser l'installation d'artisan au village ;

Décide :

- De vendre cette parcelle à Mme Moracchini Cléo et M. Vannier Raphaël au prix convenu de 35000 euros, payable à la signature de l'acte , les frais de notaire et tous autres frais relatifs à cette vente seront supportés par les acquéreurs ;
- De ne signer l'acte authentique de vente que sous réserve de l'obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel favorable décrivant l'activité et les constructions projetées et que cet acte pourra être passé par devant le notaire choisi par les acquéreurs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 21 juin 2017*

MAIRIE de BAX 31 (Haute-Garonne) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le Maire, P.BEDEL**

MAIRIE de BAX 31 (Haute-Garonne) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE